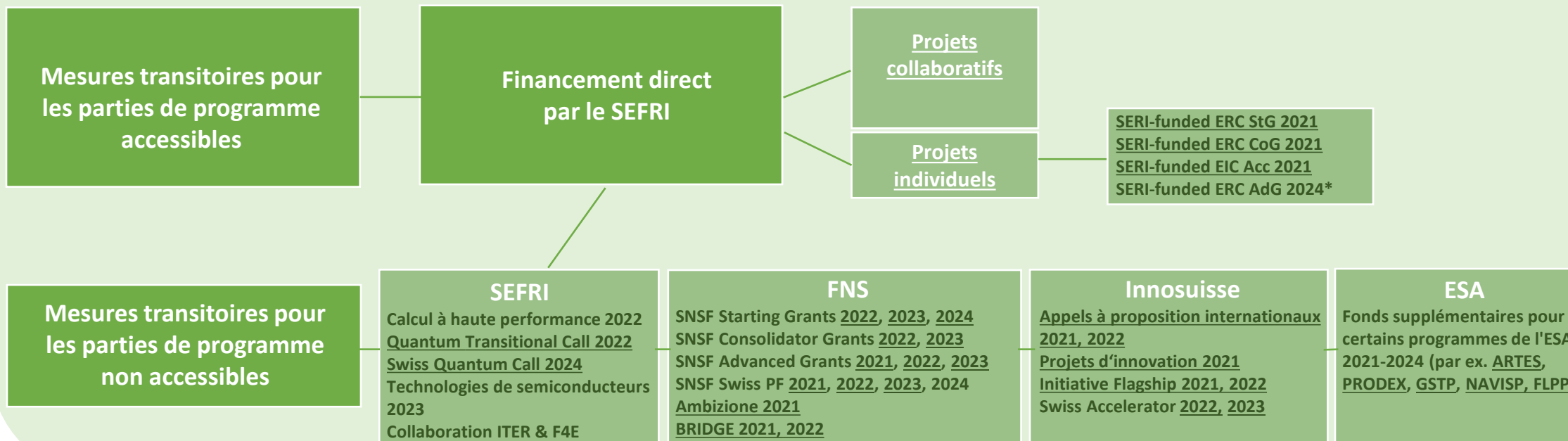


Mesures transitoires (depuis 2021)

Des mesures transitoires sont mises en place depuis 2021 pour rémédier aux restrictions d'accès sur les appels à propositions et les financements de l'UE. Elles ont déjà été mises en oeuvre pour les appels de 2021–2024 (décisions du Conseil fédéral de [sept./oct. 2021](#); [mars/mai 2022](#); [2023](#) et 2024).



Mesures complémentaires (depuis 2022 ; pour 2025-2028, voir le message FRI)

Les mesures complémentaires sont mises en oeuvre indépendamment de l'association de la Suisse, ceci afin de renforcer l'espace de recherche et d'innovation suisse (décision du Conseil Fédéral, [mai 2022](#)).

[Encouragement des coopérations internationales de recherche](#)

Lancement du [Swiss Quantum Initiative \(SQI\)](#)

* Financé par le SEFRI si un accord d'association n'est pas conclu à temps.



Schweizerische Eidgenossenschaft
Confédération suisse
Confederazione Svizzera
Confederaziun svizra

Département fédéral de l'économie,
de la formation et de la recherche DEFR
**Secrétariat d'Etat à la formation,
à la recherche et à l'innovation SEFRI**
Programmes internationaux de recherche
et d'innovation